

ACTUALITES

POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

DOSSIER

L'OPÉRATION CŒUR DE BOURG

BON A SAVOIR

ARBRES ET HAIES,
LES RÈGLES À CONNAÎTRE

Le mot DU MAIRE

L'équipe municipale, élue en 2020, arrive aujourd'hui à la moitié de son mandat.

Avec des objectifs et l'accomplissement des engagements de 2020, mais également avec les promesses de la mandature précédente, le programme était riche et ambitieux. Néanmoins, les trois quarts des actions prévues ont été réalisés.

Nous avons dû composer avec les problématiques liées à la pandémie du Covid-19, la guerre en Ukraine et leurs conséquences. L'équipe municipale et les agents ont su assurer et maintenir l'énergie indispensable pour gérer cette situation difficile. Ils se sont investis pour engager les projets prévus sur les deux prochaines années, voire sur du plus long terme. Je les en remercie vivement.

À la lecture de ce bulletin municipal, vous constaterez que le cap est maintenu face à des enjeux majeurs et complexes. Nous devons maintenir nos choix et nos objectifs afin de trouver le meilleur équilibre entre cadre de vie, attractivité, lien social, solidarité et citoyenneté. Ces enjeux sont au quotidien nos principales préoccupations, en prenant bien en compte un élément primordial : l'environnement.

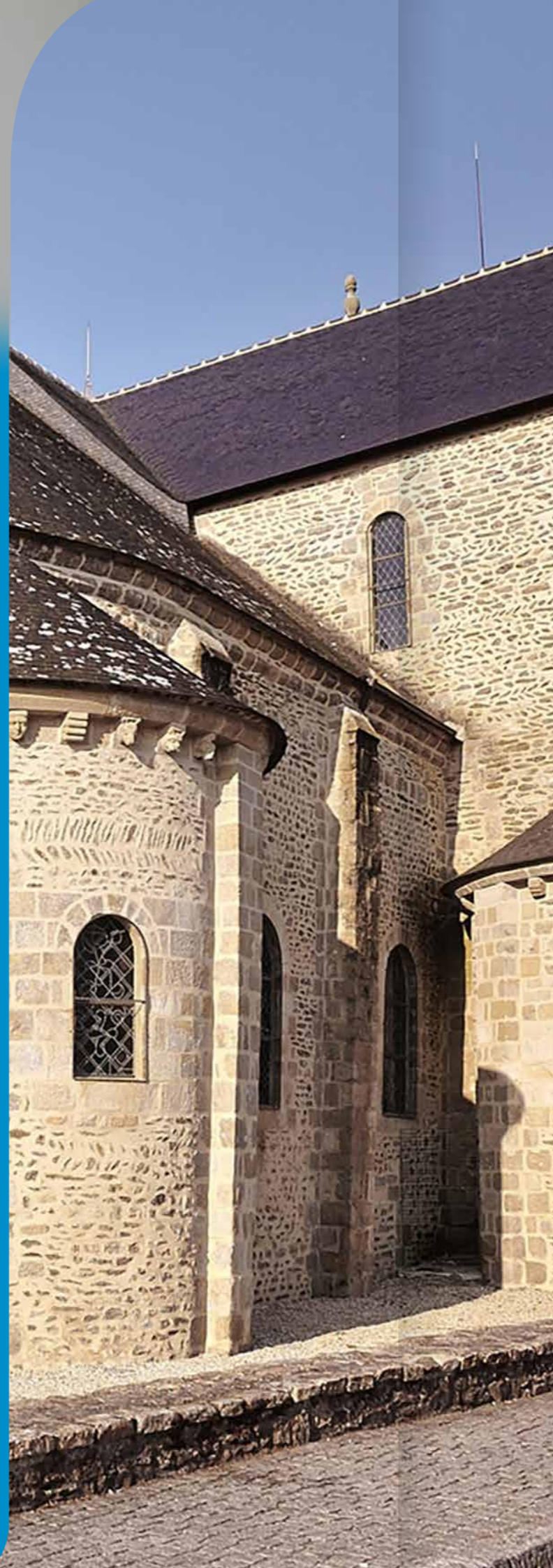
Dans un contexte politique mondial extrêmement tendu et un climat social français obscur et compliqué, l'équipe municipale et moi-même continuerons à écouter, à entendre et à apprécier les réflexions et les critiques de chacun afin de conserver une conduite transparente et loyale.

À l'unanimité, nous devons « bien vivre ensemble » dans un climat de sécurité pour toute la population, en particulier pour nos anciens, nos jeunes et les plus vulnérables. C'est dans ce sens que nous avons renforcé notre police municipale, qui est à votre entière disposition comme l'ensemble de nos agents, tous services confondus.

À quelques jours de 2024, l'hiver s'installe mais rapidement nous retrouverons le printemps et la saison estivale que nous apprécions tous, que nous soyons résidents à l'année, en résidences secondaires ou touristes.

À tous, je souhaite de très belles fêtes de fin d'année en famille, avec vos proches et vos amis, et une très bonne année 2024.

Votre Maire,
Alain LAYEC



© Alexandre L'Amoureux

SOMMAIRE

ACTUALITÉS



7 Sécurité routière : voir... mais surtout être vu !



9 Le pôle santé dispose de 4 locaux disponibles



10 Les Jeux de Rhuys sont de retour

BON À SAVOIR

17 Le service de police municipale évolue



19 Une conférence pour mieux connaître la loutre



RÉTRO



25 Commémoration de l'armistice

ET AUSSI

ÉTAT CIVIL	23
AGENDA	24
RÉTRO	25-27
NUMÉROS UTILES	28

DOSSIER

14 Avec l'opération Cœur de bourg, Saint-Gildas-de-Rhuys regarde vers l'avenir



Directeur de publication : Alain Layec.
Responsable de la rédaction : Maryse Abela.
Comité de rédaction : Jean-Bernard Sizun, Geneviève Cadoret, Claude Colombier, Françoise Huchet.
Crédit photos : Toutes photos de ©Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys sauf mentions.
Photo de couverture : La rue des Korrigans ©Marie Moreau
Tirage : 1500 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle - Tous droits réservés.
Conception : Emmanuel Jourden - Impression : RIM imprim.
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Label Imprim'vert.

ACTUALITÉS

TRAVAUX

POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

Entrée de bourg :

Les plantations viennent d'être réalisées, marquant ainsi la fin de cette opération. Dans un proche avenir, des bornes de recharge électrique équiperont le pôle multimodal.

Botpénal :

Après remise en état du réseau d'eau potable, l'aménagement des voies du village sera fait au printemps 2024.

Gouézan :

En fonction du plan de charge des entreprises, l'aménagement de Gouézan pourra débuter fin 2024. Il s'inscrit dans la continuité de la politique d'aménagement des villages lancée par la commune (Kersaux, Kerdouin).

Diagnostic des voies :

Les voies du domaine communal feront l'objet d'un diagnostic intégral au moyen d'un véhicule équipé d'une caméra. Ce scan permettra un inventaire exhaustif des défauts présents sur les surfaces de roulement, offrant à la commune une visibilité de l'état de son réseau. Il aboutira à une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien.

Etudes d'aménagements de voirie :

Des études concernant les voiries du Cossay et du Clos Castel seront réalisées en 2024.

Espace Keruzen :

Une étude portant sur une réhabilitation complète de l'ensemble « Keruzen 3 », intégrant le rez-de-chaussée (locaux actuels de l'ADMR) et les 2 logements de l'étage, a été confiée au cabinet Bléher. La salle « Keruzen 2 » donnant sur la placette fera quant à elle l'objet d'un rafraîchissement (peintures, éclairage).



Route de Goahssiny :

Le réseau d'assainissement fera l'objet d'une réhabilitation au mois de mars 2024, sous maîtrise d'ouvrage de GMVA.



Entrée de bourg



Botpénal



Gouézan



Le Cossay



Keruzen 3

VIE DE LA COMMUNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

À compter du 18 janvier prochain, la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys réalisera un recensement de la population afin de mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'opération concernera l'ensemble des habitants et des logements.

Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

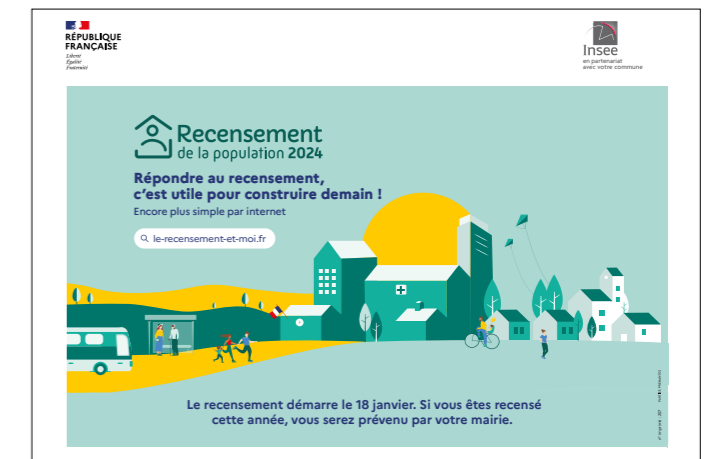
Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans la commune, vous pouvez contacter M^{me} Annick Gérard-Le Coz, coordinatrice du recensement, au 02.97.45.23.15.

Les agents recenseurs recrutés par la mairie vous seront présentés prochainement par l'intermédiaire de la lettre « Quoi de neuf à Saint-Gildas ? »



Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

DE NOUVEAUX AGENTS AU SERVICE DE LA COMMUNE



Sonia PINTO, auxiliaire de puériculture titulaire à la Maison de l'Enfance, recrutée par voie de mutation depuis le 1^{er} juillet 2023.



Javita HARBANS, auxiliaire de puériculture contractuelle depuis le 21 août 2023 et jusqu'au 26 mai 2024 (en remplacement d'un agent en disponibilité).



Agnès CAIRE, agent social titulaire à la Maison de l'Enfance, recrutée par voie de mutation depuis le 2 octobre 2023.



Noémie TECHER, chargée d'opérations environnement et urbanisme, en poste à compter du 15 janvier 2024 en remplacement de Jeanne Gobillard (nommée à Lorient agglo)



Nathalie RODRIGUEZ DE SOUZA, Stéphanie LOUËR, Virginie PALLUAUD, agents mis à disposition par l'OGEC de l'école Saint-Goustan depuis le mois de septembre 2023, au service restauration scolaire.

VIE DE LA COMMUNE

LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE POURSUIT SON EXTENSION

Le déploiement de la fibre se poursuit dans la commune. Selon les données communiquées par Mégalis-Bretagne, le maître d'ouvrage, 4 500 prises ont été construites à ce jour et les 3 500 restantes suivront progressivement jusqu'à l'été 2025, au fil du développement du réseau.

Votre logement est-il éligible, autrement dit : peut-il bénéficier d'un raccordement ?

Pour le savoir, une carte interactive vous permet de suivre l'évolution en temps réel du déploiement du réseau, adresse par adresse. Cette carte, accessible via le QR code ci-contre, indique notamment les raccordements disponibles à la commercialisation (points



verts), les travaux en cours d'achèvement (points bleus), les travaux commencés (points orange) et les études en cours (points rouges).

Les opérateurs vous donnent également la possibilité de tester votre adresse sur leurs sites internet respectifs, que vous soyez abonnés ou non, avec indication de leurs conditions tarifaires.

RÉFÉRENCIEMENT DES ADRESSES DE LA COMMUNE

La loi du 21 février 2022 relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » (dite loi 3DS), impose au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, mais également des lieux-dits, lorsque leur adresse n'a pas déjà fait l'objet d'une délibération.

Cette obligation de dénommer et de numéroter chaque voie et lieu-dit pèse sur toute commune, sans distinction d'importance démographique. Elle est complétée par celle de mettre à disposition du public les adresses ainsi déterminées.

La loi 3DS impose également le recueil de l'ensemble des adresses communales et leur géolocalisation dans un fichier standardisé dénommé « Base Adresse Locale », la BAL, dont la création et la mise à jour sont de la responsabilité des communes.



Les données d'adressage communales, centralisées dans la Base Adresse Locale, ont ensuite vocation à être transférées sur une base de données nationale et publique intitulée « Base Adresse Nationale » (BAN), gérée par Direction Interministérielle du Numérique. La BAN vise à identifier chaque adresse postale située sur le territoire français, associée à sa localisation géographique, pour permettre, par exemple, la bonne diffusion aux services de secours, de transport ou de livraison (informations GPS).

La fin du travail d'inventaire et de renseignement de la BAN dans la commune est prévu pour juin 2024.

L'adresse est un élément essentiel et utile au quotidien pour maintenir et assurer :



Les services de livraison : assurer la bonne distribution du courrier et des colis.



Les secours : permettre l'accès aux soins et faciliter l'intervention rapide des secours.



La fibre optique : bénéficier du très haut débit nécessite une adresse unique pour vos habitants et vos entreprises.



Le développement des services à la personne.



La mise à jour des données GPS.



L'optimisation de divers services : collecte des déchets, services des impôts, recensement...

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : VOIR... MAIS SURTOUT ÊTRE VU !

Chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le week-end du changement d'heure. La Sécurité routière a donc récemment mené une expérience pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence d'un véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétro réfléchissante. Découvrez l'expérience « piéton » en vidéo en scannant le QR code ci-contre :



Dans les phares d'une voiture roulant à 50 km/h, un piéton est visible à seulement 28 m lorsqu'il est vêtu de noir. Or à 50 km/h, le véhicule a besoin de 31 m pour s'arrêter. Pendant le test, le mannequin-piéton est alors renversé à une vitesse de 32 km/h. Lorsqu'on renouvelle l'expérience avec un mannequin portant une tenue rétro réfléchissante, il est visible à 44 m. La voiture s'immobilise à 13 m du mannequin.

Dans les phares d'une voiture roulant à 80 km/h, un cycliste vêtu d'une tenue sombre sur un vélo correctement équipé en éclairage est visible à 35 m. A 80 km/h, le véhicule a besoin de 60 m pour s'arrêter. Avec un gilet rétro réfléchissant, ce même cycliste est visible à 63 m ce qui permet au véhicule de s'immobiliser à 3 m du cycliste s'il est immobile et à 22 mètres si le cycliste avance dans le même sens que la voiture, à la vitesse de 20 km/h.

SAM, CELUI QUI CONDUIT C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS

La première cause des accidents mortels sur les routes du Morbihan est l'alcool. Aussi, dans le cadre de l'opération de Sécurité routière SAM, la police municipale, en association avec la sécurité routière, a distribué des éthylotests chimiques offerts par la préfecture auprès des commerçants de la commune. Un outil indispensable afin de s'auto-tester avant de prendre le volant de son véhicule, même pour un petit trajet.



Les conseils de la Sécurité routière :

ÊTRE VISIBLES...

La Sécurité routière encourage à porter des vêtements clairs et à opter pour des dispositifs rétro réfléchissants (gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, le car-table, etc.). Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt.

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires : Les vélos doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant. De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération. Les trottinettes doivent être équipées d'un feu blanc à l'avant, un autre, rouge à l'arrière, et de catadioptres arrière et latéraux. Le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

ET VIGILANTS !

La Sécurité routière invite tous les usagers de la route à être plus attentifs, à respecter le Code de la route et à faire attention notamment :

- aux angles morts, notamment des bus et poids-lourds ;
- lors d'un changement de direction : tendre son bras à vélo ou à trottinette comme mettre son clignotant en voiture donne une indication aux autres usagers ;
- en traversant : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche ;
- lors de l'ouverture de sa portière : pour protéger les cyclistes et trottinettistes des accidents de portière, adopter un geste simple « Portière gauche, main droite - portière droite, main gauche. » Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci. Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort ;

- à sa vitesse en particulier à proximité d'une piste cyclable non séparative et à faire attention à respecter une distance suffisante entre son véhicule et un cycliste : 1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.

Bien voir, bien vu

La police municipale de Saint-Gildas-de-Rhuys est engagée auprès des services de la préfecture dans le but de sensibiliser le à la question de la visibilité. Des brassards fluorescents, offerts par la préfecture, ont ainsi été remis aux enfants de l'école circulant à vélo ou à pied.

VIE DE LA COMMUNE

■ MOBILITÉS DOUCES : VERS LA RÉALISATION D'UN « SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAL DES MODES ACTIFS »

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, impliquée sur les questions de développement durable, souhaite impulser une alternative au « tout-voiture » en favorisant les modes de déplacements actifs.



© Pixabay

La réalisation d'un « schéma communal des modes actifs » viendra inciter à la pratique du vélo et à la marche au quotidien et permettra de relier les villages entre eux pour une meilleure accessibilité au bourg. Mais celui-ci sera aussi un enjeu d'un point de vue touristique : sa mise en place devra inciter à l'usage de modes de nature à désencombrer le cœur de bourg des véhicules, à faciliter l'accès aux plages etc.

Traversé par la V45 (de Roscoff à Saint Nazaire), le territoire communal est doté de nombreuses pistes cyclables et piétonnes dont le maillage et la

signalétique demandent à être améliorés. Un maillage efficace et connecté de pistes cyclables et piétonnes partagées (pratiques équestres, piétonnes, cyclistes...) doit permettre à la commune de poursuivre ses aménagements durables et d'améliorer les connexions intra et extra communales.

Pour la réalisation de ce schéma, la commune a fait appel à un partenaire expert, ITEM, qui l'accompagnera durant les 6 prochains mois. Le bureau d'études aura pour missions :

- d'élaborer un état des lieux de la pratique des modes actifs sur le territoire ;
- de définir un maillage cyclable hiérarchisé, priorisé, cohérent et attractif pour des déplacements quotidiens ;
- de définir des préconisations d'aménagement sécurisées en fonction du profil de la voirie, et d'intégrer au schéma des services vélos complémentaires ;
- d'établir un schéma directement applicable par les élus via des outils de programmation pluriannuelle (hiérarchisation des itinéraires, calendrier...) et d'aide à la décision (coûts...) en fonction des maîtrises d'ouvrage (communes ou département) ;
- de réaliser un schéma concerté avec les partenaires de la mobilité et les acteurs de la société civile (associations d'usagers, services techniques, élus du territoire...) dans un souci de concertation.

■ MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE : MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION

Les communes situées en « zone tendue », en raison des difficultés d'accès au logement auxquelles elles sont confrontées, ont la faculté d'instituer une majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

A l'échelle de l'agglomération, 12 communes sont concernées, dont celle de Saint-Gildas-de-Rhuys avec un taux initial de 9 % (l'un des plus faibles de l'agglomération). Lors de sa séance du 2 septembre dernier, le conseil municipal a donc décidé d'appliquer une majoration de 60 % au taux communal en vigueur pour les résidences secondaires, qui passe ainsi à 14,4 %. Les recettes complémentaires dégagées serviront à financer des actions en faveur du dé-



veloppement de logements à l'année en résidence principale, avec les acquisitions foncières nécessaires. Elles permettront également de développer les services en faveur des résidents à l'année, d'une part, et des résidents secondaires présents sur une période de plus en plus longue sur la commune d'autre part. Enfin, ces recettes contribueront au soutien de toutes les actions en saison estivale à l'attention de tout public.

■ FRÉQUENTATION EN HAUSSE POUR LES NAVETTES ESTIVALES

Depuis 6 ans, la commune propose un service gratuit de navettes les dimanches de juillet et août, afin de déposer les usagers au centre-bourg pour se rendre au marché et dans les commerces. Trois véhicules, dont deux électriques, d'une capacité de 60 places chacun, assurent les rotations :

- par bus, entre le parking-relais situé en entrée de bourg et la mairie ;
- par autocars, l'un au nord, jusqu'au Net, et l'autre au sud, jusqu'à Saint-Jacques.



Cet été, le service a été particulièrement sollicité puisque plus de 10 000 voyageurs ont été comptabilisés durant les 9 dimanches de fonctionnement (contre 6 200 en 2022, soit une augmentation de 60 %). Si l'on considère que tous les voyageurs ont utilisé le service à l'aller et au retour, que s'ils avaient utilisé leur voiture, ils y auraient pris place à deux, on peut estimer à 280 le nombre de véhicules dont la commune n'a pas eu à gérer le stationnement chaque dimanche.

Les usagers l'ont bien compris : il est plus judicieux d'utiliser les navettes que de perdre du temps à chercher une place de parking dans le bourg !

Le coût de ces navettes est pris en charge par la commune, soit une dépense de 5 800 €, déduction faite d'une subvention de 35 % accordée par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Le service est assuré par la société AVB, de Theix-Noyalo.

■ PLUS DE 7 000 € RECUEILLIS PAR LA GILDASIENNE



L'engagement des associations, bénévoles et commerçants partenaires, réunis sous l'égide du club de gymnastique J. Lhuillier, a assuré le succès de la dernière édition de la Gildasienne, événement soutenant la cause des cancers féminins le samedi 14 octobre.

La Gildasienne a rassemblé 331 participants de 9 à 85 ans, engagés dans les activités proposées telles que la randonnée pédestre, la course à pied et le vélo. Un échauffement énergétique a marqué le départ, suivi d'une tombola



où 130 personnes ont remporté des prix offerts par des commerçants soutenant Octobre rose. Le premier lot, d'une valeur de 500 €, était un séjour offert par le camping Eden Villages Manoir de Ker An Poul. Après les activités sportives, place aux danses bretonnes, chants de marins, Qi Gong, vente de pâtisseries et confitures, et échanges avec La Ligue contre le Cancer. La journée, qui s'est conclue par un pique-nique convivial, a permis une recette de 5 785 €.

Le dimanche, une compétition de golf a réuni 76 participants, aboutissant à une collecte de 1 356 €.

C'est ainsi un chèque de 7 141 € qui a été remis officiellement aux représentants de La Ligue contre le cancer du Morbihan le 18 novembre. Ces fonds témoignent de

la générosité et de l'engagement de la communauté envers la lutte contre les cancers féminins, renforcés par des moments de convivialité et de partage.

■ LE PÔLE SANTÉ DISPOSE DE 4 LOCAUX DISPONIBLES À L'ACQUISITION OU À LA LOCATION

La résidence Lokentaz dispose de 7 locaux dédiés aux professions de santé. 3 d'entre eux ont été commercialisés par le promoteur et abritent aujourd'hui un cabinet médical, un cabinet infirmier et un cabinet de kinésithérapie. Les 4 locaux restants ont été acquis par la commune. Le 3 septembre dernier, le conseil municipal a déterminé un prix de vente et de location pour chacun d'entre eux.



N° du local	Surface	Prix de vente	Loyer mensuel
3A	51.70 m ²	191 290 €	1 292.50 €
3B	29.80 m ²	110 260 €	745 €
7	42.60 m ²	157 620 €	1 065 €
2	29.12 m ²	107 744 €	728 €

Pour toute demande d'information et visite, merci de prendre contact avec la mairie.

LE DÉPARTEMENT ÉQUIPE LE SITE DU KERVER DE TOILETTES SÈCHES

L'initiative du département, des toilettes sèches viennent d'être installées au Kerver, auprès du camping, le long du chemin d'accès à la plage. Elles sont fabriquées par APF entreprises à Ploeren, en bois et inox marine, avec une toiture végétalisée. L'éclairage est assuré par LED avec détecteur automatique, à l'intérieur et extérieur au-dessus des urinoirs. Il est alimenté par batterie marine et panneau photovoltaïque placé sur le toit.



Comment fonctionnent-elles ? Un tapis roulant situé au fond de la cuvette, actionné à l'aide d'une pédale ou d'une manette, évacue les matières dans 2 cuves distinctes : les liquides dans une cuve de 3 000 litres enterrée et les matières dites « sèches » dans un bac situé à l'arrière du bâti.

Les toilettes sont en service de 7 h à 22 h. Elles comportent un système de gâche automatique permettant une ouverture-fermeture programmée. La fermeture automatique évite les vidanges de camping-cars et toutes autres pratiques non conformes à la destination de l'équipement.

Ces toilettes sèches, d'un entretien très simple, ne nécessitent aucun raccord en eau et assainissement. Le département assurera la collecte et la gestion des matières sèches et liquides. La commune se chargera quant à elle de l'entretien courant au vinaigre ménager et jet d'eau, pour respecter l'environnement, ainsi que de l'approvisionnement en papier et gel hydroalcoolique.

A propos du fabricant : APF Entreprises 56 intègre une vocation sociale spécifique. Elle se démarque ainsi avec un effectif composé d'au moins 80 % de travailleurs handicapés. Sa mission est de garantir une insertion sociale et professionnelle durable aux personnes handicapées, en développant une offre de métiers dans différents secteurs tels que l'industrie et des activités de services.

Cet équipement complète la liste des sanitaires mis à la disposition du public dans le bourg (Puits David, Verger de l'abbaye, cimetière) et tout le long du GR 34 (Kerver, le Rohu, Le Goh Velin, le Grand Mont, Port aux Moines, et en projet Kercambre et Poulgor). Les installations vétustes situées place Ropert, auprès de l'abbatiale, ont été mises hors service et seront supprimées. A noter que l'accès à tous ces équipements est gratuit.

ACTUALITÉS

LES JEUX DE RHUYS SONT DE RETOUR



2024 étant année olympique, les communes de Theix-Noyal, Arzon, Surzur, Le Tour du Parc, Sarzeau, Le Hézo, Saint-Armel et Saint-Gildas se sont attelées depuis quelques mois à la préparation de la 2^e édition des Jeux de Rhuy. Celle-ci aura lieu les vendredi 31 mai, samedi 1^{er} et dimanche 2 juin.



Chaque commune s'est appuyée sur son tissu associatif et sur ses équipements sportifs pour qu'un programme varié et alléchant puisse être proposé au public :

- Theix-Noyal : Tennis et pétanque
- Arzon : Voile, beach volley et escalade
- Surzur : Foot-ball et pump track
- Saint-Gildas : Tennis de table et golf
- Le Tour du Parc : Basket
- Sarzeau : BMX et badminton
- Le Hézo : Tir à l'arc et cyclisme
- Saint-Armel : Boules bretonnes

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuy accueillera la cérémonie d'ouverture, avec notamment une épreuve de tir à la carabine pour les élus. La clôture s'effectuera à Theix-Noyal.

MESURE DU REcul DU TRAIT DE CÔTE AVEC LES STATIONS COASTSNAP DE GMVA

GMVa et l'Université Bretagne Sud (UBS) vont installer des stations « coastsnap » sur trois sites de l'agglomération. L'objectif est de rendre participatif le suivi du trait de côte et de sensibiliser sur l'érosion. Chacun pourra ainsi poser son smartphone sur le socle prévu à cet effet, prendre une photo, et l'envoyer ensuite sur une plateforme où l'UBS pourra compiler les photos. Elles auront toutes le même cadrage, et permettront ainsi de suivre le trait de côte au cours des années à venir.

La dune du Rohu a été sélectionnée pour accueillir une station « coastsnap », qui devra voir le jour d'ici peu.



Plage du Fogo Kerjouanno Arzon

TRIER LES DÉCHETS, OUI, MAIS SANS LES EMBOÎTER !

Encore de douter ? Plus besoin ! En effet, depuis le début de l'année 2023, la consigne a changé. Et, bonne nouvelle, elle s'est simplifiée. Tous les emballages et papiers peuvent désormais être triés. Les conteneurs jaunes peuvent donc recevoir tous types d'emballage plastique, rigide ou souple : bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots de yaourts, films plastiques... En revanche, une règle ne change pas : chaque déchet recyclable doit être déposé sans sac. Si ce geste de tri se généralise, il permettra de réduire d'un tiers le volume des déchets ménagers.

Tous les emballages et les papiers sont accueillis au centre de tri de déchets recyclables VÉNÉSYS, à Vannes. Toutefois, malgré les équipements automatisés, la séparation des emballages est parfois difficile car les matières sont parfois « imbriquées » ou emboîtées (déchets de matières différentes mais compactés ensemble afin de gagner de la place).

Le SYSEM, Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-est Morbihan, souhaite donc sensibiliser le public afin d'améliorer le geste de tri. L'emboîtement pose en effet problème au centre de tri de déchets car certaines matières sont cachées et ne sont donc pas recyclées. Exemples :

- L'électro-aimant capte les boîtes de conserve en acier et emporte le pot de yaourt emboîté dedans.
- Le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur et ne détecte pas les pots de yaourts en plastique coincés dans des boîtes en carton.



Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas le recyclage. C'est une perte de matière importante. En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront bien souvent refusées chez les recycleurs. Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'utilisateur. C'est aussi un manque à gagner pour les collectivités qui vendent moins de matières. Les matières imbriquées mal triées impactent, en bout de chaîne, les filières de recyclage notamment celle de l'acier.

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer en vrac, séparés les uns des autres, dans le point d'apport volontaire ou bac jaune.

Conseil : si vous avez besoin de gagner de la place, vous pouvez compacter, un par un, vos emballages, matières par matières.

Chacun peut agir sur la qualité du tri : ensemble, valorisons durablement !

DES ACTIONS BÉNÉVOLES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

La commune a eu le plaisir, au mois de novembre, d'accueillir 3 actions d'entretien de sites naturels par des bénévoles.

Le dimanche 12, à l'initiative de l'association « Les Mains dans le sable », 43 personnes ont pris part à une action de nettoyage de plages sur le secteur Rohu-Goh Velin. L'opération a permis la collecte de 101 kg de déchets en tout genre : non valorisables, verre, métal, textiles, bois, gravats, pneus...



© Les Mains dans le sable



© Nordic de Rhuy

Le lundi 27, ce sont 26 adhérents du club de marche nordique « Nordic de Rhuy » qui se sont retrouvés sous la pluie, plage du Kerver, pour une opération de même nature entre le camping et la résidence de Kerjouanno à Arzon. Plastiques divers, briquets, bouteilles, verres, cordes, bouchons, beaucoup de bâtons de sucettes et pailles : au total, 70 kg de déchets ont été récoltés. « Il reste à faire, regrette l'association, car de nombreux déchets se sont envolés et parsèment la dune et les espaces qui jouxtent le golf ».

Le même jour, à l'initiative du Parc naturel du golfe du Morbihan et sous les mêmes conditions météorologiques difficiles, 7 bénévoles motivés se sont employés à débarrasser l'étier de Kerpont d'un petit bosquet de baccharis, plantes invasives contre lesquelles la lutte est engagée.



© PNR

La municipalité salue ces initiatives et félicite les bénévoles qui s'y sont impliqués.



RESTAURATION SCOLAIRE

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE-TYPE :

Les repas sont confectionnés dans les cuisines de l'abbaye par Sébastien, cuisinier salarié de la société Ansamble. Les menus, élaborés par une diététicienne, sont soumis à l'avis d'une commission, font appel principalement à des produits frais, locaux à 90 %. Les quantités préparées se basent sur les commandes enregistrées pour être au plus près des besoins. Les éventuels régimes alimentaires dûment signalés sont pris en compte à ce stade. Aussitôt préparés, les aliments sont conditionnés et maintenus au chaud en attendant leur livraison à la cantine. Pour pallier tout souci sanitaire éventuel, leur température est contrôlée et enregistrée. Un plat témoin est également conservé.



À 11h30, les récipients sont placés dans des conteneurs isolants et pris en charge par Didier, employé de l'abbaye. Celui-ci les place dans une remorque isotherme, propriété de la commune, et les achemine vers le restaurant scolaire situé dans les locaux de la Maison de l'enfance.



Nathalie, Virginie et Stéphanie, personnel du restaurant scolaire, prennent aussitôt la livraison en charge, vérifient la température des aliments et placent les boîtes dans une armoire de maintien en température.



Le déplacement des enfants entre l'école et la cantine, aller et retour, est encadré par Stéphanie et Nathalie.



À 12 h, puis 12 h 45 pour le 2^e service : « A table les enfants ! ».



ACTUALITÉS

GROS PLAN SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire, jusqu'à présent géré par l'OGEC de l'école Saint-Goustan, est devenu municipal à compter de la dernière rentrée. La fourniture des repas est assurée par l'abbaye de Rhuys avec laquelle la mairie est liée par convention. Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal et pondérés selon le quotient familial. Les inscriptions au service sont à renouveler chaque année scolaire.

Les réservations et annulations de repas s'effectuent via le « portail familles » 7 jours avant la consommation du repas. Ce délai permet de garantir l'approvisionnement, une production adaptée et limiter le gaspillage alimentaire.



Le portail famille permet également à ces dernières de :

- Consulter et modifier les informations personnelles les concernant,
- Déposer des documents relatifs à leur dossier,
- Justifier des absences,
- Suivre leurs factures,
- Recevoir diverses informations émanant de la mairie.

La commission « menus » se réunit au minimum 3 fois par an. Elle est composée de :

- 1 représentant de la société Ansamble,
- 2 représentants de l'abbaye (le cuisinier et Sœur Annick),
- 2 représentantes de la mairie (Jocelyne Teurnier-Leclerc, adjointe et Annick Gérard-Le Coz, agent),
- 1 représentant du personnel du restaurant scolaire,
- 1 représentant de l'équipe enseignante de l'école
- 2 représentants des élèves (1 du niveau CE et 1 du niveau CM)
- 1 représentant des parents d'élèves

RENCONTRE AVEC CLARA MORENA-BEUKEN, NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Précédemment en poste en Haute-Savoie, Clara Morena-Beuken a endossé la fonction de directrice de l'école Saint-Goustan au mois de septembre dernier. Elle y a rejoint une équipe pédagogique partiellement renouvelée. Avec 84 élèves répartis en 4 classes, l'effectif de l'école est stable.

À Saint-Goustan, les idées et les projets ne manquent pas. Ainsi, sur proposition de la direction diocésaine, l'école s'est attelée à un ambitieux projet de long terme avec, comme axe de travail, le développement du bien-être à l'école en favorisant la bonne entente et la coopération entre les enfants. Pour atteindre cet objectif sur 2 ans, une restructuration de la cour de récréation est prévue. Elle comportera l'agrandissement du préau, l'aménagement d'un potager pédagogique, la création d'espaces différenciés avec des coins dédiés au jeu (dont une structure ludique supplémentaire), et d'autres, au calme, avec boîtes à livres, espaces pour se reposer... Par ailleurs, un travail sera fait sur la végétalisation. L'objectif est que les enfants se sentent en sécurité lorsqu'ils sont sur la cour et que chacun y trouve son compte. Et pourquoi pas, aux beaux jours, faire classe dehors ? Le projet nécessitera la formation des enseignants, dès cette année, à la « méthode de la préoccupation partagée » destinée à prévenir les situations de harcèlement. Une formation supplémentaire sur les « pédagogies coopératives » est également prévue.

À côté de ce projet de premier ordre et fédérateur pour l'équipe pédagogique, les élèves bénéficient de nombreuses autres initiatives :

- Au mois d'octobre, les CM1-CM2 ont pu participer au cross solidaire inter-établissement avec le collège Sainte-Marie de Sarzeau au profit de l'association ODP



Labyrinthes Perplexus



Cross solidaire



2023



2021

Duncan, Ella, Brune et Mahault, présents en 2021 auprès de Yannick Le Bot, ont bien grandi !

(Œuvre des Pupilles des Sapeurs-pompiers de France). Ils profiteront également d'un voyage au ski en Haute-Savoie au mois de janvier 2024.

- Le traditionnel spectacle de Noël s'est tenu le 22 décembre. L'ensemble des élèves de l'école ont pu se produire sur une création des enseignants.

- Grâce à l'Association des parents d'élèves, le cirque Klissing implantera son chapiteau sur le parking du Puits David pour permettre aux élèves de l'école, avant les vacances de février, de bénéficier d'une semaine complète d'activités tels de vrais artistes de cirque, avec à la clé une représentation qui sera ouverte à la population.

- Le mois de mars verra quant à lui l'installation de la finale régionale du championnat Perplexus (labyrinthes en forme de boules) organisée par l'établissement à la salle Kercaradec. 20 écoles y seront représentées. Un événement pour l'école et pour la commune !

- Enfin, d'autres projets sont en préparation pour faire vivre une année riche en apprentissages et en découvertes aux élèves.

Clara Morena-Beuken souligne l'importance du travail d'équipe dont bénéficie l'école : une solide équipe pédagogique, fédérée autour de projets partagés, une association de parents d'élèves très impliquée et dynamique, et une municipalité disponible et à l'écoute des besoins de l'établissement et des enfants.

MÉGALITHES DES RIVES DU MORBIHAN : UN PAS VERS L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Les acteurs et partenaires de la candidature des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan se sont retrouvés en préfecture le 10 novembre dernier pour signer une charte d'engagements communs pour la gestion de cette zone exceptionnelle et unique au monde. Le dépôt du dossier de candidature aura lieu en janvier 2024 auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, suivi par une expertise internationale de plusieurs mois. Verdict attendu à l'horizon 2025 !



© Arnaud Hellegouarch / Préfecture du Morbihan

■ AVEC L'OPÉRATION CŒUR DE BOURG, SAINT-GILDAS-DE-RHUYS REGARDE VERS L'AVENIR

Le cadastre actuel montre l'ampleur de l'expansion urbaine qui s'est fortement développée à Saint-Gildas-de-Rhuys depuis la seconde moitié du 20^e siècle, et notamment à partir des années 60 avec l'avènement du tourisme balnéaire. Aujourd'hui, le paysage urbain se caractérise par un étalement pavillonnaire relativement fort, occupant environ un tiers du territoire communal. La trame urbaine, englobant le bourg originel, s'étire sur 5 km en parallèle du littoral, du nord-ouest vers le sud-est. Cette dilution de l'espace urbain et une faible densité favorisent les déplacements en véhicules motorisés au détriment des circulations douces. Le prolongement de la RD 198, au début des années 70, a favorisé ce modèle de développement.

La commune mène depuis plusieurs années des aménagements urbains ou architecturaux pour susciter un développement équilibré et cohérent de ses espaces urbanisés. Différents projets ont déjà été menés pour conforter et valoriser le centre-bourg, assurer de la mixité sociale et immobilière ainsi que sécuriser les déplacements alternatifs.



Présentation publique du diagnostic le 6 novembre



L'atelier du 20 novembre



--- Périmètre de l'étude du Cœur de bourg

ADAPTER ET PRÉSERVER LE CŒUR DE BOURG

Située au nord du bourg, la RD 198 constitue l'axe routier principal pour la desserte du centre de Saint-Gildas-de-Rhuys. Cet axe se connecte au bourg par seulement deux entrées distinctes : la rue Saint-Goustan et le chemin du Puits David. Ces deux voies se greffent à un tissu urbain ancien dont les caractéristiques, avec des maisons de bourg mitoyennes et une dominante de venelles, ne sont pas adaptées à la circulation automobile. Outre ce contexte urbain relativement étriqué, des sites touristiques majeurs imposent, pour leur fréquentation, un passage par le centre-bourg : sites de l'abbaye, du Grand-Mont, plage de Port-Maria. Le centre-bourg est par conséquent rapidement saturé par la fréquentation automobile et notamment durant la haute saison touristique.

S'appuyant sur l'opportunité offerte par la remise en état des réseaux souterrains d'eau potable et d'assainissement, dont la nécessité a été mise en évidence par une étude de GMVa, la commune a donc pris la décision d'engager une opération de requalification des espaces publics centraux. Celle-ci a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire : paysage-urbanisme (ArTOPIA), bureau d'études VRD (Legavre) et architecte du patrimoine (Guillemaut).



Cadastre napoléonien de 1827



Le bourg en 1921



« L'Abbatiale est le point névralgique du bourg tant au niveau du patrimoine qu'en termes d'aménagements urbains. Les points de vue doivent être préservés et mis en scène » (source : diagnostic)



« Avant la construction de la RD 198, la route principale traversait le bourg par la rue du Général de Gaulle puis par la rue des Vénètes et la route de Kercaradec » (source : diagnostic)

UN PROJET PARTAGÉ

Les travaux préalables concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement, divisés en 3 tranches, devraient être engagés à l'automne 2024 selon un planning à définir en fonction des études en cours. L'opération « Cœur de bourg » s'étalera ensuite sur plusieurs tranches jusqu'en 2027.

Point de départ de l'opération, le diagnostic établi par la maîtrise d'œuvre a été présenté à la population le 6 novembre à Kercaradec, devant 200 personnes (le support de la séance est disponible sur le site internet de la mairie). Cette réunion a été suivie par deux ateliers de concertation, le 14 novembre (mobilité, patrimoine, nature en ville) et le 20 novembre (acteurs économiques), auxquels ont pris part 70 volontaires. L'objectif de ces tables-rondes était de faire émerger des idées afin d'alimenter la réflexion de l'équipe de maîtrise d'œuvre

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

- Faire du centre un lieu de déambulation et de vie commerciale et culturelle intégrant des lieux de repos et de vie publique, où le végétal et l'aménagement mettent en valeur le patrimoine.
- Intégrer les composantes urbaines et touristiques de Saint-Gildas-de-Rhuys et notamment la présence du marché, la question du stationnement, ainsi que les itinéraires vers le Grand Mont et Port Maria.
- Proposer un projet avec une démarche environnementale forte, que ce soit en termes de végétalisation, de gestion des eaux pluviales, d'utilisation des matériaux, de choix de mobilier...
- Réduire et optimiser la place de la voiture pour fluidifier et limiter le transit.
- Optimiser et maîtriser les budgets par des actions simples et adaptées à chaque lieu tout en anticipant la gestion future.
- Optimiser les phases opérationnelles de travaux pour limiter l'impact sur les différents usagers.

Le travail d'élaboration du projet se poursuivra jusqu'au printemps 2024. Il sera ponctué de nouvelles rencontres avec la population.



BON À SAVOIR

VIE DE LA COMMUNE

■ AVEC BLABLACAR DAILY, LE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN DEVIENT GRATUIT

Pour encourager la pratique du covoiturage quotidien sur le territoire, l'agglomération s'associe à l'application BlaBlaCar Daily et finance vos trajets. En effet, pour tout voyage ayant pour origine ou destination l'une des communes de l'agglomération, effectué via la plateforme, le conducteur est rémunéré et le passager invité voyage gratuitement. Ce soutien financier vise à éviter « l'automobile » et ainsi à désengorger la circulation automobile aux heures de plus haute affluence. Objectif : multiplier le nombre de trajets en covoiturage par trois, c'est-à-dire atteindre 40 000 trajets sur l'année.

Pour bénéficier de cette aide, téléchargez simplement l'application BlaBlaCar Daily, inscrivez-vous et proposez ou choisissez un voyage. Chaque conducteur recevra, par passager transporté, 1,50 € pour les 15 premiers km puis 10 centimes par kilomètre supplémentaire. Au-delà de 30 km, il recevra 3 €.

Plus d'infos : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/covoiturage-blablacardaily-agglo>

Publicité pour BlaBlaCar Daily. Le titre principal est « L'agglo finance vos covoiturages quotidiens ». Le logo BlaBlaCar Daily est en haut à gauche, et le logo CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) est en haut à droite. Le texte principal est « L'agglo finance vos covoiturages quotidiens ». En dessous, il y a des informations : « Passagers, Passagères », « Tous vos trajets OFFERTS », « Conducteurs, Conductrices », « Trajets RÉMUNÉRÉS », et « + Prime Covoiturage* 100€ par l'Etat ». En bas à gauche, il y a un QR code et le texte « Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily ». En bas à droite, il y a le logo « GOLFE de MORBIHAN ».



■ LES DOCUMENTS D'URBANISME DE LA COMMUNE SONT DISPONIBLES SUR « GÉOPORTAIL DE L'URBANISME »

Le Géoportail de l'urbanisme donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires (les collectivités ont l'obligation d'y publier leurs documents d'urbanisme). Il permet à chaque citoyen de :

- Localiser son terrain ;
- Faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent ;
- Consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune ou de l'intercommunalité) ;
- Connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain ;
- Télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format pdf) ;
- Afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions du règlement d'urbanisme, fond cadastral, photo aérienne, etc.) ;
- Créer et diffuser sa propre carte grâce aux outils de dessin (prescriptions à représenter, outils de dessin).

Ce service est accessible à l'adresse <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> en renseignant le nom de la commune.

■ LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ÉVOLUE

Considérées comme la troisième force de police en France, les polices municipales sont avant tout des polices de proximité qui tentent d'être le plus possible en contact avec la population. Elles gèrent au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforcent de garantir la sécurité des personnes et des biens.



L'équipe en poste l'été dernier, auprès du maire

Les policiers municipaux, qui exercent toujours en uniforme, ont pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils agissent sous l'autorité du maire et possèdent des pouvoirs de police administrative (autorité du préfet) mais aussi de police judiciaire (autorité du procureur de la République).

A Saint-Gildas-de-Rhuys, le service de police municipale se réorganise progressivement et est désormais composé de deux fonctionnaires de police et d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP). Ce dernier a également la qualité d'assistant temporaire de police municipale (ATPM). Le service est renforcé par un ASVP-ATPM durant la saison estivale.

Le renouvellement de l'équipement de ces agents a déjà commencé avec un nouveau véhicule, acquis cet été, des radios de communication, des caméras piétons... Une convention de coordination avec les forces de l'Etat est en cours de signature avec le préfet et le procureur de la République. Cette convention a notamment pour objet de transcrire la stratégie arrêtée et d'organiser les relations entre police municipale et gendarmerie nationale lors des actions conjointes. De ce fait, et au vu des missions de plus en plus importantes dévolues aux agents de police municipale, une demande d'armement a été présentée et est en cours d'instruction auprès des services de la préfecture.

Le service s'occupe également des objets perdus et trouvés, des autorisations de stationnement pour les taxis, des débits de boissons, des ventes aux déballages, de la gestion des chiens catégorisés...

La police municipale vous accueille dans son nouveau poste sécurisé situé sur le côté de la mairie.

Le service est joignable directement par téléphone au 02.97.45.17.10 ou par mail : police@saint-gildas-de-rhuys.fr

■ UN PEU D'ÉTYMOLOGIE, AVEC JEAN-CLAUDE PÉRON



« Que veut dire « goachtial » et est-ce masculin ou féminin ? » m'a-t-on un jour demandé. Ce à quoi j'ai répondu que goachtial était la traduction locale de « gwastell », qui veut dire gâteau, et qui est du genre féminin en KLT (breton de Cornouaille Léon Trégor, « Kerne Leon Treger »). Mais en « Rhuissien » ? Sans trop m'étendre, j'ai suggéré d'adopter le masculin selon l'usage local... étant donné que ce n'est pas ça qui allait en changer le goût !

■ DES BORNES SUR LE LITTORAL, POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

L'appel des secours en tant que témoin ou victime est devenu une démarche facile à réaliser aujourd'hui, avec la généralisation des téléphones portables. Il n'est cependant pas aussi aisé d'indiquer avec précision la localisation de l'accident. C'est particulièrement le cas sur le littoral, d'accès parfois difficile où les points de repère peuvent manquer.

Consciente de cet enjeu de sécurité, la commune a donc mis en place cet été une série de 54 bornes numérotées sur le sentier côtier et au niveau des accès aux plages. Les pompiers disposent des coordonnées GPS de ces emplacements. Par simple indication du numéro mentionné sur une borne, ils peuvent ainsi géolocaliser avec précision l'appelant et intervenir rapidement auprès des victimes. La gendarmerie, la police municipale, la SNSM et le Cross d'Étel disposent également d'un plan de situation de ces bornes afin de faciliter leurs interventions. Une initiative saluée par le contrôleur général Jean-François Gouy, directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS), lors de la présentation officielle le 10 août dernier au Grand-Mont.



Présentation officielle sur le site du Grand-Mont, le jeudi 10 août, auprès des divers intervenants en matière de secours sur le territoire communal (pompiers, gendarmerie, police municipale et SNSM)

BON À SAVOIR

VIE DE LA COMMUNE

■ CÉLÉBREZ LES JEUX OLYMPIQUES AVEC VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste est partenaire des Jeux olympiques de 2024. A ce titre, 50 agences postales communales, dont celle de Saint-Gildas-de-Rhuys, ont été sélectionnées au niveau national pour diffuser des articles en lien avec l'événement. Enveloppes et colis préaffranchis, mascotte en peluche, stylos, pins ou encore magnets : la gamme des produits proposés est vaste. Ces articles utilitaires et objets souvenirs seront disponibles jusque fin janvier dans votre agence postale, puis de nouveau à l'approche des Jeux.



ENVIRONNEMENT



■ LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX EST INTERDIT

L'incinération des végétaux est globalement interdite dans le département du Morbihan conformément à un arrêté préfectoral du 26 septembre 2019. Il en est ainsi des déchets verts des particuliers, tels que l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de tailles de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage. Au-delà des troubles du voisinage causés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes. Les solutions alternatives existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage, ou la déchetterie lorsqu'aucune valorisation n'est envisageable.

En cas d'infraction, l'amende peut atteindre un montant de 450 €.

Entreprendre
MUSCLEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT

L'agglomération et la région Bretagne vous accompagnent pour investir dans votre activité : accompagnement de votre activité, aide de nouveaux matériels, création d'un site internet.

GOLFE du MORBIHAN
PASS

VIE ÉCONOMIQUE, CULTURE

■ LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT VOUS AIDE À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ

Le Pass commerce et artisanat est une aide financière pouvant aller jusqu'à 7 500 € portée par la Région Bretagne et l'agglomération pour renforcer les centres-bourgs. Il s'adresse aux artisans et commerçants installés au centre de communes de moins de 15 000 habitants. Véritable levier pour soutenir l'attractivité économique en centre-ville, cette aide a déjà profité à plus de 90 entrepreneurs dans leurs projets de création, de développement et de modernisation de leurs établissements.

Un nouveau dispositif plus ambitieux encore
Depuis le 1^{er} juillet 2023, le dispositif est re-

conduit afin de poursuivre les efforts engagés pour renforcer les centres-bourgs du territoire. Avec une petite nouveauté : les investissements visant à réduire l'impact environnemental peuvent faire eux aussi l'objet d'un soutien financier. Ainsi, les dépenses liées aux économies d'énergie, à la réduction des déchets ou à la baisse de la consommation d'eau pourront être pris en compte. Un accompagnement pourra également être proposé pour trouver de nouvelles solutions afin de réduire les consommations d'énergie et de ressources.

Le Pass commerce et artisanat est financé à parts égales par la Région et l'agglomération dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Les critères sont consultables sur le site de l'agglomération dédié aux entrepreneurs : <https://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/creer-developper-son-activite-en-centre-bourg>

ENVIRONNEMENT

■ UNE CONFÉRENCE POUR MIEUX CONNAÎTRE LA LOUTRE



Suite au succès des conférences de l'hiver dernier autour de l'arbre et des oiseaux marins, une nouvelle conférence intitulée « La vie nocturne autour de la loutre » sera proposée cet hiver. Elle sera dispensée par David Ledan, du Parc naturel régional, le vendredi 19 janvier à 19 h à la salle Keraradec. Mammifère particulièrement adapté à la vie aquatique, espèce protégée, la Loutre d'Europe fréquente exclusivement les milieux humides des eaux douces, saumâtres ou marines. Elle exploite ainsi les rivières, les ruisseaux et les étangs, ainsi que la frange salée du littoral, les marais, les estuaires et certaines parties maritimes. La Loutre est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau, tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. De retour depuis peu de temps à Saint-Gildas-de-Rhuys, sa présence a été observée récemment dans le secteur de l'étang de Kerpont.

■ RECENSEMENT DES ARBRES REMARQUABLES



La démarche d'inventaire des arbres remarquables, que nous vous avons présentée dans le bulletin du mois de juin dernier, se poursuit. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance d'un arbre présentant les caractéristiques d'un sujet « remarquable » du fait de sa forme, de son âge, de son espèce ou de toute autre particularité, il vous est proposé d'en informer le groupe de travail dédié à ce sujet par e-mail à : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr.

Pour mener à bien cet inventaire, les 9 membres quadrillent le territoire communal mais ne pénètrent en aucun cas dans les propriétés privées sans y être autorisés. Ils sont facilement identifiables au moyen d'une carte nominative délivrée par la mairie.

■ DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Nous avons déjà eu l'occasion de vous informer de l'engagement de la commune aux côtés du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan dans une démarche d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Dans le cadre de ces atlas, une plateforme de recueil de données a été développée afin d'alimenter un observatoire participatif de la biodiversité et du patrimoine naturel. Il s'agit d'un outil participatif ouvert à tous et qui permet de répertorier la faune et la flore, mais aussi des éléments naturels d'origine humaine comme les vergers, les mares ou arbres têtards.

L'observatoire évolue. Pour faciliter l'enregistrement des données, dès leur observation, une application est en effet désormais disponible en version Android. Il reste toujours accessible sur le site : <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL

Désormais disponible en application mobile

Vous découvrez la biodiversité qui vous entoure et partagez vos observations

APPLICATION OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE NATUREL du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

disponible sur Google play

ENVIRONNEMENT

ARBRES ET HAIES, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits répondent également à une réglementation précise.

Règles générales

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation. Selon l'article 671 du code civil, les arbres et arbustes, s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m, doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété. Si la hauteur est inférieure à 2 m, on retient une distance minimale de 0,50 m.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. Quant à la hauteur de la plantation, elle est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Sanctions

Les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales ? Vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, sauf exceptions (article 672 du code civil). Vous pouvez adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception à votre voisin. En cas de refus de ce dernier, vous pouvez contacter le conciliateur ou saisir le tribunal d'instance.

Règles d'entretien

Branchages : La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez le contraindre à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Racines et ronces : Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

A noter que vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété (article 673 du code civil).

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



A propos de l'élagage

La récente tempête du 2 novembre a mis en évidence les dommages que peuvent causer les arbres aux lignes aériennes d'électricité et de téléphone. Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain de prendre en charge l'élagage dans les 3 situations suivantes :

- L'arbre est planté sur votre terrain et il déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui se trouve au-dessus du domaine privé. Si l'arbre était présent avant la construction de la ligne, Enedis (ex-ERDF) aura le devoir de prendre en charge l'élagage de l'arbre en question.
- L'arbre se trouve à proximité du câble qui alimente en électricité la propriété.

En cas de chute d'arbre ou de branche sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra ainsi lui réclamer réparation des préjudices subis.

CULTURE

NICOLAS LM, AUTEUR-ILLUSTRATEUR

« Petite baleine, où es-tu ? » : derrière le titre de ce livre pour enfants se cache un jeune auteur-illustrateur Gildasien très talentueux, sous le pseudonyme de Nicolas LM. Diplômé de l'École d'art de la bande dessinée de Nantes, Nicolas LM a auto-produit ce 1^{er} ouvrage grâce notamment à un financement participatif et au soutien actif de son entourage.

« Petite baleine où es-tu ? » est un livre de 40 pages pour enfants de 3 à 6 ans consacré aux baleines et à la protection des océans. Il a été présenté par son auteur, fin octobre, à la Maison de l'enfance. « Un 2^e ouvrage, qui s'adressera cette fois-ci aux adolescents, est en préparation », nous a confié Nicolas à cette occasion.

HENRIETTE LAIR GRANGEARD, ARTISTE PEINTRE

Henriette Lair Grangeard a de nombreuses sources d'inspiration qui se déclinent sous de multiples formes : figuratives (comme la série monochrome des femmes du début du XX^e siècle), abstraites (où son imaginaire s'exprime, par exemple, à travers des paysages revisités, des bouquets extraordinaires), proches de la science-fiction (comme ce chevalier monté sur une étrange monture, ou des personnages en face à face qui traduisent l'incompréhension des êtres). Sa palette comporte de nombreuses nuances de bleus, de verts et de bruns souvent rehaussés par des jaunes et de l'or.



Elle vous invite à venir découvrir son travail à son atelier-galerie, situé au 1 rue Lior Fardial. Elle vous accueillera lorsqu'elle y travaille. Mais sa présence n'est pas figée à des jours et des horaires précis. C'est pourquoi, en cas d'absence, elle vous propose de téléphoner au 06 48 91 68 90 pour une rencontre immédiate (habitant Saint-Gildas-de-Rhuys, elle peut être sur le site en 5 mn) ou pour prendre un rendez-vous en fonction de vos disponibilités.

Contact :
henriette.grangeard@orange.fr



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : TROUVER LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.



Le mode de collecte en vigueur sur le territoire de la commune est principalement l'apport volontaire. Pour localiser les points de collecte les plus proches de votre domicile, une carte interactive est à votre disposition (à l'aide du QR code ci-contre). Il vous suffit d'y renseigner votre adresse dans la partie supérieure droite.

Parallèlement à ces points d'apport volontaire, d'autres modes de collecte perdurent :

- Dans les secteurs du Kerver, du Cossay (à proximité immédiate de St-Jacques) et le long de la route de Sarzeau : bacs individuels maintenus pour des raisons techniques (accès véhicules) et logiques (organisation du circuit de collecte).
- Chemin du Parc, chemin de Keroman, route de Goahssiny et hameau de Kerlégan : bacs à roulettes de regroupement (1 000 litres) dans l'attente du positionnement de conteneurs d'apport volontaire.
- Quelques « gros producteurs » sont encore en bacs collectif à roulettes pour le moment.



■ DEVENEZ ANIMATEUR DE COLONIES DE VACANCES

Chaque année, plus d'1,2 million d'enfants partent en colonies de vacances. A la campagne, en bord de mer ou à la montagne, les colonies offrent aux enfants le plaisir des vacances, du jeu, de la pratique artistique ou sportive, de la vie en collectivité.

Être animateur en colonies de vacances, c'est contribuer aux départs en vacances de tous les enfants, c'est être avec eux pour leur permettre de profiter au maximum de leurs temps de vacances, les aider à grandir et à se construire des souvenirs pour la vie. C'est aussi, au travers d'un engagement volontaire, découvrir les métiers de l'animation pour peut-être en faire un métier.

Tout l'été, les colonies de vacances recrutent avec le BAFA-BAFD ou un autre diplôme, renseignez-vous !

BON À SAVOIR

■ BESOIN D'UN ESPACE D'ÉCOUTE, DE PAROLE, DE CONSEILS ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques, relations amoureuses, questionnements). Il s'adresse aussi aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...



Le PAEJ vous accueille à Vannes dans les locaux de la Résidence habitat jeunes du Mené (près de Monoprix). L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.
Contact : M^{me} Le Goff (06 48 60 62 40) contact@paej-paysdevannes.fr

■ SERVICE NATIONAL UNIVERSEL, POUR LES JEUNES DE 15 À 17 ANS

Dans le cadre du déploiement du Service National Universel (SNU) pour l'année 2024, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Morbihan, diffuse une campagne d'inscription auprès des jeunes, de nationalité française, âgés entre 15 et 17 ans.

Le SNU a pour ambition de rassembler des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons afin de s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il se déroule en deux temps :

- Un séjour de cohésion d'une durée de 12 jours,
- Un engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG) ou plus long, qui peut prendre plusieurs formes (service civique, bénévolat associatif, sapeur-pompier volontaire...)

Le séjour de cohésion est totalement gratuit. L'ensemble des frais relatifs aux transports, l'hébergement, les repas ainsi que les activités sont pris en charge par l'État.

Contacts :
Boîte fonctionnelle SNU : ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr
M^{me} Mona Le Coadic – référente départementale SNU : 06 13 28 35 34
M. Gilles Bion - référent départemental Service Civique - MIG SNU : 02 56 63 71 24

ÉTAT CIVIL

Seuls sont indiqués dans cette rubrique les événements dont la publication a été autorisée.

LA MUNICIPALITÉ ADRESSE...

■ SES SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

BUSNEL Maïna, 49 ans, décédée le 30 juin 2023
3 rue du Général de Gaulle

BESCOU Bernard, 76 ans, décédé le 3 juillet 2023
8 rue des Cap-Horniers

DIoux Jean-Paul, 71 ans, décédé le 25 juillet 2023
Allée des Tamaris Golf de Kerver

LEVOT Guy, 77 ans, décédé 29 juillet 2023
10 rue Saint Goustan

DUMONT Suzanne,
Née GIROT, 90 ans, décédée le 30 juillet 2023
8 rue de Pen Palud

MORIN Jean, 77 ans, décédé le 2 août 2023
5 chemin de Kerbistoul

VANDER BAUWEDE Maurice, 94 ans, décédé le 2 août 2023
14 chemin du Petit Train

ABIT Joël, 82 ans, décédé le 4 septembre 2023
6 bis, rue de Largueven

LE MOUËL Danielle,
Née LE PETIT-CORPS, 77 ans, décédée le 6 septembre 2023
Plage de Kerver

POINSON André, 93 ans, décédé le 9 septembre 2023
17 rue du Bodo Braz

GAUTIER Pierre, 90 ans, décédé le 26 septembre 2023
8 chemin de la Grand Vigne

SERGEANT Martial, 85 ans, décédé le 7 octobre 2023
13 chemin de Keroman

LE GUÉRANNIC Marianick,
Née PRÉZELIN, 73 ans, décédée le 12 octobre 2023
31 route de Coat er Scouff

GICQUEL Odile, 64 ans, décédée le 30 octobre 2023
1 impasse Goustan Le Cam

MARIN Jean-Pierre, 85 ans, décédé le 20 novembre 2023
4 chemin du Petit Train

FARDEL Yolande,
Née LE ROCH, 87 ans, décédée le 23 novembre 2023
1 - Le Grazo

LAMAUD Guy, 84 ans, décédé le 3 décembre 2023
5 rue Guillemette Le Barbier

■ SES VŒUX DE BONHEUR À :

PERON Marylou et SÉVENO Tanguy
Mariés le 17 juin 2023 - 11C chemin Jean-Bernard Le Bot

CHABANCE Maryse et AUBIN Philippe
Mariés le 17 juin 2023 - 1 chemin Jean-Bernard Le Bot

ALLAIS Elodie et LE GUENNEC Simon
Mariés le 08 juillet 2023 - 8 rue de Keraudren

GOUTTENOIRE Judicaëlle et BRIGNON Antoine
Mariés le 25 août 2023 - 15 rue des Marins

CHANGEUR Julie et MACRID ESCRICHE Marcos
Mariés le 2 septembre 2023 - 1 rue Pierre Messmer

DELMER Barbara et FÉRARD Thierry
Mariés le 9 septembre 2023 - 64 route de Kernolivès

MARCHAND Julia et BLANC David
Mariés le 14 octobre 2023 - 10 chemin de la Chapelle

■ SES FÉLICITATIONS AUX PARENTS DE :

BOUILLIEZ Ismaël
Né le 16 juin 2023 - 11 chemin du Petit Pont

PALMER Yuna
Née le 16 juin 2023 - 11 rue des Tadornes

GUILLERON Abel
Né le 26 juillet 2023 - 11 rue des Rousserolles

■ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la date butoir du 31 décembre pour l'inscription sur les listes électorales n'a plus cours. Désormais, les électeurs peuvent en effet s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi précédant un scrutin pour pouvoir y participer. Cette échéance, soit le 3 mai 2024, devra être prise en compte pour pouvoir voter aux élections européennes du 9 juin.

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

- avoir le droit de vote, ce qui implique de posséder la nationalité française, d'être majeur au plus tard la veille du scrutin, de jouir de vos droits civils et politiques ;

- avoir une attache avec la commune au titre de votre domicile principal, de votre qualité de contribuable ou de votre qualité de gérant de société.

L'inscription s'effectue en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, par courrier ou en mairie. A noter qu'elle est automatique pour les jeunes dès 18 ans, s'ils ont effectué leur recensement à 16 ans.

AGENDA

Lundi 8 janvier

Vœux du maire
Salle Kercaradec - 18 h

Vendredi 19 janvier

Conférence sur la loutre
Salle Kercaradec - 19 h

Vendredi 2 février

Rendez-vous culture
« La Thalasso », théâtre
Salle Kercaradec - 20 h 30

Vendredi 1^{er} mars

Rendez-vous culture
« Paris-Londres », spectacle musical - 20 h 30

Samedi 23 et dimanche 24 mars

Giboulées bretonnes
Salle Kercaradec

Vendredi 5 avril

Rendez-vous culture
« Fils de son père », théâtre
Salle Kercaradec - 20 h 30

Vendredi 3 mai

Rendez-vous culture
« Le paradoxe des jumeaux », théâtre
Salle Kercaradec - 20 h 30

Vendredi 31 mai, samedi 1^{er} et dimanche 2 juin

Jeux de Rhuys

Dimanche 9 juin

Élections européennes
Salle Kercaradec

Vendredi 21 juin

Fête de la musique
Place Mgr Ropert

Jeudi 27, vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juin

Festival du journal intime
Verger de l'Abbaye

Le paradoxe des jumeaux



RÉTRO

■ COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Samedi 11 novembre, la traditionnelle commémoration de l'armistice de 1918 s'est déroulée au monument aux morts, dans une atmosphère empreinte d'une grande solennité. Les jeunes de l'école Saint-Goustan se sont impliqués avec sérieux et gravité dans la cérémonie, illustrant cette transmission de la mémoire collective de génération en génération.



■ LE MOIS DU DOC

La commission culture proposait, cette année encore, 2 projections dans le cadre du Mois du documentaire, les 3 et 21 novembre : « Garçonnières », consacré à la condition masculine, et « La ferme à Gégé », portrait d'un paysan atypique ayant reconverti sa ferme en outil pédagogique. La particularité du Mois du doc, c'est l'opportunité offerte aux spectateurs, à l'issue des projections, d'échanger avec les auteurs ou protagonistes. A cet égard, Céline Pernet, réalisatrice de Garçonnières, et Gérard Coutance, personnage central de La ferme à Gégé, se sont livrés avec beaucoup de générosité et de sincérité aux questions du public.



■ LES RENDEZ-VOUS CULTURE

Le 6 octobre, la commission culture avait programmé « La Cuillère en Bois », par la compagnie Les Mots en l'Air, un récit de vie entremêlé de chansons italiennes des années '40 et '50. Des familles italiennes se sont installées dans un quartier populaire du Lorient d'après-guerre. Les hommes, tous ouvriers du bâtiment, aident à la reconstruction de la ville. Deux femmes que tout oppose, l'une italienne, l'autre française, se rapprochent.

@Les mots en l'air



Pendant que se dessinait leur rencontre, une soupe italienne s'est concoctée sur scène, partagée avec le public à la fin du spectacle. Prochain «Rendez-vous culture» le vendredi 2 février (voir rubrique agenda). Spectacle gratuit, comme l'ensemble des animations proposées par la commune.

■ AUTEURS DU PAYS DE VANNES : UN RENDEZ-VOUS ESTIVAL RÉUSSI

La deuxième édition du Salon du livre du collectif des Auteurs du pays de Vannes a réuni plus d'une cinquantaine d'écrivains et d'illustrateurs, à la salle Kercaradec, le dimanche 13 août. Jeunesse, romans, polars, science-fiction, biographies, BD, poésie, livres d'histoire et de découverte, de voyage... : la palette des genres était variée et une large place a été faite à de jeunes talents prometteurs. Le public, largement au rendez-vous durant toute la journée, l'a bien compris : c'était l'occasion de découvrir des livres inédits et des pépites littéraires.



© Nathalie Caillibot

Pour cette édition, le collectif avait également mis sur pied de nombreuses animations : de la musique, une lecture sonore, une exposition de peintures, de photographies, de timbres sur le thème de la mer, une conférence sur La Pérouse... De nombreuses associations de la presqu'île participaient à ce salon : le Cercle de philatélie de Rhuys, Saint-Gildas Village d'artistes, le Rond de Saint-Gildas et l'association Marie Le Franc.

La troisième édition, est déjà sur les rails, avec une nouvelle formule sur deux journées, le mardi 6 août 2024, en nocturne, de 15 h à 22 h, et mercredi 7 août, de 10 h à 17 h, toujours à la salle Kercaradec, avec des temps forts à la clé.

■ LA COMMUNE REMET UN CHÈQUE DE 1 000 € À LA SNSM

Lors de la dernière Semaine du Golfe, au mois de mai, la commune a organisé sa traditionnelle dégustation d'huîtres au Rohu. La recette de cette opération, soit 1 000 €, a été remise officiellement à André Cottin, responsable de la SNSM de Sarzeau, le 6 décembre.



TON BOURG BATTANT

du 24 au 29 juillet



RÉTROSPECTIVE DE L'ÉTÉ

La programmation de la commission culture et animation a été riche, variée et a ravi un public de plus en plus nombreux. La Fête de la musique a débuté la saison le 21 juin. Puis le Festival du journal intime, le dernier week-end de juin, a donné rendez-vous aux désormais habitués de ce festival littéraire et a même conquis de nouveaux adeptes. Entre les balades contées, les expositions à l'Espace Keruzen et derrière l'abbatiale, les concerts et spectacles dans le Verger de l'abbaye, les marchés bio et ses concerts du mercredi, le 14 juillet, la Fête celtique, le son et lumière sur l'abbatiale et Ton Bourg Battant, Saint-Gildas-de-Rhuys a été égayée, électrisée, inspirée.

FESTIVAL DU JOURNAL INTIME

du 23 au 25 juin



EXPOSITIONS

à l'espace Keruzen



LES VENDREDIS AU VERGER

en juillet et août



CONCERTS DU MARCHÉ BIO

tous les mercredis de juillet et août



FÊTE CELTIQUE

dimanche 6 août



FÊTE DE LA MUSIQUE

le 21 juin



Urgences

- Samu.....15
- Gendarmerie (Sarzeau).....17
- Pompiers.....18
- Secours en mer196

(*gratuit depuis un poste fixe
ou un portable, 7j/7, 24h/24*)

Mairie

02 97 45 23 15

Rue Saint-Goustan

(*contact@saint-gildas-de-rhuys.fr*)

Ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

- **Service urbanisme** : ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- **CCAS** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h.

Police municipale

02 97 45 17 10

police@saint-gildas-de-rhuys.fr

Déchèterie

02 97 68 33 81

Route du Roh Vras

■ Horaires d'été (d'avril à octobre)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

9h30-11h50 / 14h30-17h50

Samedi : 9h30-17h50

Dimanche : Fermé

■ Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

9h30-11h50 / 14h30-16h50

Samedi : 9h30-11h50 / 14h30-16h50

Mercredi, dimanche : Fermé

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

02 97 63 96 68

Place Keruzen

stgildas@admr56.com

Permanences : mardi et vend. de 9 h à 12 h

(contacter l'ADMR à Vannes au :

02 97 47 59 64 les autres jours)

Agence postale communale

Rue Saint Goustan

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 h à

12 h15. Levée du courrier à 15 h du lundi au

vendredi et à 11 h 30 le samedi

Bureau d'informations touristiques

02 97 53 69 69

Rue Saint Goustan

tourisme@golfedumorbihan.bzh

Horaires disponibles sur :

www.golfedumorbihan.bzh

Bureau du port

02 97 45 24 20

Port aux Moines – Rue Pierre Michelot

Ouvert du 15 avril au 15 octobre

Compagnie des Transports Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

02 97 01 2210

Kicéo ligne 24 • *www.kiceo.fr*

Crouesty Taxis

02 97 53 94 06

Ecole Saint-Goustan

02 97 45 26 06

Chemin du Puits David

ecolesaintgoustan@gmail.com

Espace Emploi de Rhuys

Zone d'activités de Kerollaire Nord
56370 Sarzeau

■ Espace Emplois - **02 97 41 33 06**

■ Néo Emplois - groupe Néo 56

02 97 48 01 68

contact@neoemplois56.org

■ Proxim'Services - ASP Rhuys Muzillac

02 97 48 27 62

proximrhuysmuzillac@orange.fr

Gare SNCF - Vannes

36 35

Golfe du Morbihan Vannes agglomération

02 97 68 14 24

Parc d'Innovation Bretagne Sud II

30 rue Alfred Kastler - CS 70206

56006 Vannes cedex

courrier@gmvagglo.bzh

Maison de l'enfance

02 97 45 36 35

Chemin du Puits David

maisonenfance@saint-gildas-de-rhuys.fr

Médecin

Docteur Pierre-Yves Tréguer

02 97 45 26 70

19 chemin J.B. Le Bot

(*sur rendez-vous sauf urgences*)

Médecin de garde

02 97 68 42 42

(plateforme téléphonique)

Médiathèque

02 97 48 29 41

Place Mgr Ropert

mediatheque.saint-gildas@gmvagglo.bzh

■ Horaires d'été juillet-août :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h30-12h30

Dimanche : 9h30-12h

■ Hors saison :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :

10h-12h30

Dimanche : 10h-12h

Ostéopathe

Janet Trigolet

02 90 73 64 64

22 bis route de Sarzeau

Pharmacie

Pierre Cornier et Anaïs Cazoulat

02 97 45 29 41

Rue Saint-Goustan

Pharmacie de garde

32 37

Pôle santé

Chemin J.B. Le Bot

Cabinet infirmier

Karine Berthe, Catherine Le Moal,

Nadège Guérin, Benoît Glaud,

Charlène Hamon

Soins à domicile et au cabinet

sur rendez-vous. Permanences

les mardi et vendredi de 8 h à 11 h

06 71 59 69 60

Masseurs-kinésithérapeutes

Christophe Perron, Fabienne Cotbreil,

Françoise Arhan

02 97 45 14 19

Médecin

Docteur Benoît Dercourt

(*sur rendez-vous*)

02.97.26.45.33

Résidence ARMOR pour personnes âgées

02 97 45 16 07 - Rue Laënnec

Services hospitaliers

Centre hospitalier Bretagne Atlantique

02 97 01 41 41

20 Bd du Général Maurice Guillaudot

56000 VANNES

Hôpital privé Océane

0 826 39 99 26

Zone du Ténénio

11 rue du Docteur Joseph Audic

56000 VANNES